



# LIVRET D'ACCUEIL

---

MATERNITÉ  
HÔPITAL SUD



PÔLE FEMME-ENFANT



## Informations pratiques

Site Internet de la maternité  
<http://maternite.chu-rennes.fr>

Site Internet du CHU de Rennes  
[www.chu-rennes.fr](http://www.chu-rennes.fr)

Standard de l'hôpital Sud  
Tél. 02 99 28 43 21

Urgences maternité 24h/24  
Tél. 02 99 26 59 64

Adresse  
Maternité - Hôpital Sud  
16, boulevard de Bulgarie - BP 90347  
35203 Rennes cedex 2

### Comment venir

**Métro :** ligne A, station Le Blossne [à la sortie du métro, emprunter la rue de Roumanie puis suivre la signalétique "Hôpital Sud"]

**Bus :** ligne 13 - arrêt hôpital Sud

# BIENVENUE À LA MATERNITÉ DU CHU DE RENNES

Madame, Monsieur,

L'équipe de la maternité vous souhaite la bienvenue et vous propose ce guide afin de vous donner quelques informations pratiques. Vous retrouverez également toutes ces informations sur le site Internet de la maternité (<http://maternite.chu-rennes.fr>).

### Des soins et un accompagnement personnalisés...

Notre état d'esprit : "le respect de la physiologie, dans un environnement de sécurité médicale optimale".

Notre priorité : offrir à chaque mère et à chaque couple parental **un accompagnement global personnalisé**, dès les consultations prénatales, lors de l'accouchement et jusqu'à la sortie de la maternité avec votre enfant.

Dès le suivi de grossesse, notre équipe vous accompagne pour préparer votre retour à domicile en toute sérénité.

La maternité du CHU de Rennes est engagée dans une démarche de santé environnementale dont l'objectif est de vous accompagner pour adopter les réflexes favorables à la santé.

L'accueil de votre conjoint(e) (ou de l'accompagnant de votre choix) est aussi une de nos priorités et nous faisons tout notre possible pour favoriser sa présence auprès de vous et de votre enfant en salle de naissance et pendant le séjour en suites de naissance.

Si vous avez le projet de vivre un accouchement naturel pour la naissance de votre enfant, vous pouvez vous adresser à "**La bulle**" et bénéficier d'un suivi personnalisé au sein de notre **filiale physiologique**.

**Notre maternité de niveau III** permet également la prise en charge des grossesses à risque et l'accueil des nouveau-nés nécessitant une prise en charge pédiatrique. La maternité de l'hôpital Sud est un service du centre hospitalier universitaire. Avec votre accord, vous serez donc amenés à rencontrer des étudiants en santé (étudiants sages-femmes, externes et internes en médecine, étudiants auxiliaires de puériculture...).

Les usagers ne peuvent contester un agent public, refuser d'être avec d'autres usagers ou exiger une adaptation du fonctionnement. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de chacun dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons une bonne lecture.





# 1. LE DÉROULEMENT ET LE SUIVI DE VOTRE GROSSESSE





## Rendez-vous pour consultations

En ligne :  
[www.chu-rennes.fr](http://www.chu-rennes.fr)  
ou [www.doctolib.fr/  
maternite/rennes/  
maternite-chureennes](http://www.doctolib.fr/maternite/rennes/maternite-chureennes)  
(Maternité - CHU  
de Rennes)

Tél. 02 99 26 71 20

## Rendez-vous pour échographies de grossesse

(12<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et  
32<sup>e</sup> semaines  
d'aménorrhées -  
SA, échographies  
spécifiques sur  
prescription)

Tél. 02 99 26 71 39

## Mémo rendez-vous

Votre mémo  
rendez-vous est à  
retrouver **en page 28**.

## 1.1 LES CONSULTATIONS

Vous pouvez effectuer toutes vos consultations prénatales au CHU de Rennes, de la déclaration de grossesse à l'accouchement. Si votre grossesse est suivie par un professionnel libéral, il est nécessaire d'effectuer **les consultations des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> mois à la maternité**.

Les consultations sont assurées par des sages-femmes ou par des médecins gynécologues obstétriciens, si votre grossesse le nécessite. Une **consultation obligatoire d'anesthésie est à programmer au 8<sup>e</sup> mois**.

À chaque consultation le médecin ou la sage-femme doit analyser les résultats des examens que vous avez réalisés en ville. Pour faciliter votre prise en charge :

- Pensez à activer **Mon espace santé**.  
Vous pouvez activer dès maintenant votre profil Mon espace santé à l'aide de votre carte Vitale et du code provisoire reçu par courriel ou courrier en cliquant sur le bouton "Activer Mon espace santé" situé sur la page d'accueil du site [www.monespacesante.fr](http://www.monespacesante.fr)  
Retrouvez en vidéo comment **activer votre profil Mon espace santé** :



- Pensez à venir avec vos résultats d'échographies et de prise de sang **sur papier**.

Le centre de prélèvement de l'hôpital peut réaliser les prises de sang et les analyses d'urine prescrites en consultation.

Par ailleurs, il vous est possible de bénéficier d'une consultation avec :

- Un(e) diététicien(ne) - Tél. 02 99 26 71 20 (secrétariat) ;
- Un(e) psychologue - Tél. 02 99 26 67 61 ;
- Un(e) pédopsychiatre - Tél. 02 99 51 06 04 ;
- Une sage-femme et une puéricultrice pour l'accompagnement à la parentalité dans le cadre des 1000 premiers jours - Doctolib ou Tél. 02 99 26 71 20 ;
- Un(e) assistant(e) sociale - Tél. 02 99 26 71 08 (secrétariat) ;



## Votre dossier de pré-admission

Pour préparer votre hospitalisation en maternité, une information vous sera donnée concernant :

- la personne de confiance ;
- la personne à prévenir ;
- les directives anticipées ;
- le choix chambre double/chambre seule (un tarif particulier par jour d'hospitalisation est appliqué. Il est conseillé de consulter préalablement votre mutuelle pour vérifier la prise en charge de cette dépense).

- Le SAFED (Service d'aide aux femmes enceintes en difficulté)  
Tél. 02 99 02 34 20 ;
- Un(e) infirmier(e) d'addictologie - Tél. 07 77 20 46 15 ;
- Une sage-femme pour le sevrage tabagique (tous les lundis matins) - Tél. 02 99 26 71 20 ;
- Une sage-femme pour les victimes de mutilations sexuelles féminines - Tél. 02 99 26 71 20 ;
- Une sage-femme acupuncteur(trice) (anxiété, nausées, vomissements, aide au sevrage tabagique, douleurs type lombalgies, sciatalgies, douleurs ligamentaires, douleurs pelviennes) - Doctolib ou Tél. 02 99 26 71 20 ;
- Une sage-femme consultante en lactation - Doctolib ou Tél. 02 99 26 71 20.

## Reconnaissance anticipée par le père

La reconnaissance peut se faire avant la naissance **dans n'importe quelle mairie**, quels que soient le lieu de naissance de l'enfant, votre domicile, votre nationalité ou celle de l'enfant.

Vous devez présenter les documents suivants :

- Justificatif d'identité ;
- Justificatif de domicile (lieu d'habitation officiel et habituel) ou de résidence (lieu où une personne habite effectivement et de façon stable mais qui n'est pas forcément son domicile) **de moins de 3 mois**.





## 1.2 LA PRÉPARATION À LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ

### L'entretien prénatal

L'entretien prénatal individuel ou en couple est obligatoire. Il fait partie de la préparation à la naissance et à la parentalité. Il peut être réalisé par votre sage-femme, votre médecin traitant ou votre gynécologue. Il peut également être réalisé au CHU par une sage-femme. C'est un moment d'échanges entre vous et la sage-femme : **le début de votre projet de naissance**. Cet entretien est l'occasion d'aborder votre vécu de la grossesse, vos souhaits et vos besoins pour vous accompagner au mieux.

### Le bilan prénatal de prévention

Il est important de prendre **contact** avec une sage-femme libérale dès la déclaration de grossesse et si possible avant la 24<sup>e</sup> semaine d'aménorrhée pour réaliser **le bilan prénatal de prévention**, et ce même si vous ne souhaitez pas faire suivre votre grossesse uniquement par une sage-femme.

Ce bilan intègre notamment des informations sur votre suivi, il vous permet de faire le point sur l'alimentation, les vaccinations, votre santé (alcool, tabac, autres addictions, sport, environnement...), ainsi qu'une information relative au bilan bucco-dentaire du 4<sup>e</sup> mois.

Le bilan prénatal est essentiel pour **préparer** au mieux **votre retour à domicile** après votre accouchement et anticiper les différents modes d'accompagnement et de suivi pour vous et votre nouveau-né.





## Les séances de préparation à la naissance

### en petit groupe

Sur inscription (Tél. : 02 99 26 71 20), le CHU vous propose deux possibilités :

#### Sept séances dans la salle de préparation à la naissance

Les sages-femmes vous proposent un accompagnement global pour vous et votre conjoint(e). Les séances sont axées sur l'échange avec les parents et la réflexion sur la parentalité, en tenant compte de la diversité des couples et des projets de naissance. Afin de compléter cet accompagnement, une écoute corporelle et une détente physique vous seront proposées.

#### Cinq séances dans le bassin aquatique et deux séances dans la salle de préparation à la naissance

Les sages-femmes vous accueillent en petit groupe pour cinq séances en bassin (au niveau -1 de l'hôpital Sud). Ces séances sont axées sur la préparation physique puis une détente, offrant ainsi un moment d'échange autour de la grossesse et de la parentalité, en tenant compte de la diversité des couples et de leurs projets.

Les cinq séances en bassin seront complétées par deux cours en salle de préparation à la naissance. Les sages-femmes vous accueilleront ainsi que votre conjoint(e) pour vous apporter un moment d'échange plus axé sur l'accouchement et la parentalité.



Information & présentation de la **maternité** de l'hôpital Sud de Rennes

Les **derniers mardis** de chaque mois de 18 h à 20 h

SALLE DE CONFÉRENCE A (REZ-DE-JARDIN)  
Visite ouverte à tous les futurs parents

Année 2024  
18 janvier - 27 février - 26 mars - 30 avril - 28 mai - 25 juin - 30 juillet  
27 août - 24 septembre - 28 octobre - 26 novembre - 19 décembre

02 99 26 71 20  
www.chu-rennes.fr

## Les réunions d'information et de présentation de la maternité du CHU

Nous vous proposons des **réunions d'information** et de présentation de la maternité du CHU de Rennes animées par une sage-femme de l'équipe. Elle vous présente la maternité en photos et répond à vos questions.

Ces réunions sont accessibles sans inscription et se déroulent au niveau -1 (rez-de-jardin) de l'hôpital Sud - salle de conférence A. Vous trouverez les dates de ces réunions sur le site Internet de la maternité dans la rubrique "Actualités", sur les panneaux d'affichage et au secrétariat.

Réunions d'information Rythmes et besoins du **nouveau-né** / Allaitement maternel

Les sages-femmes de la Bulle organisent une séance **mensuelle** de retrouvailles le **samedi de 11h15 à 12h15**.

Vous pouvez venir vous présenter votre bébé et échanger autour de votre expérience de la naissance avec les autres parents et la sage-femme présente.

Retrouvez les dates de ces ateliers sur le site Internet de la maternité  
www.chu-rennes.fr

## Les réunions d'information Rythmes et besoins du nouveau-né / allaitement maternel

Les sages-femmes et puéricultrices vous proposent des séances d'information sur **les rythmes et besoins du nouveau-né** ainsi que l'allaitement maternel. Elles s'adressent à toutes les femmes ainsi qu'à leurs conjoint(e)s.

Ces séances sont accessibles sans inscription et se déroulent au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud - salle de réunion d'obstétrique.

Vous trouverez les dates de ces séances sur le site Internet de la maternité dans la rubrique "Actualités", sur les panneaux d'affichage et au secrétariat.

ATELIERS SANTÉ ENVIRONNEMENT

ATELIERS PRATIQUES, COLLECTIFS ET INTERACTIFS POUR LES FUTURS OU JEUNES PARENTS

**PRODIGES NUTRITIONNELS**  
L'importance d'une alimentation équilibrée pour le bébé et la maman.

**PRÉPARER SON ENFANT**  
Comment préparer la naissance et l'adaptation aux différents types de naissance.

**MATÉRIEL PUÉRICULTURE**  
Quels matériels et quels gestes pour le bébé...

ANIMÉS PAR DES SAGES-FEMMES FORMÉES

ATELIER D'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET D'ÉCHANGES AVEC LES SAGES-FEMMES EXTERNES D'OBSTÉTRIQUE

RETROUVEZ ICI LES DATES D'ATELIERS :

## Les ateliers santé environnement

Nous vous proposons des ateliers pratiques, collectifs et interactifs sur la santé environnementale animés par des sages-femmes formées. Ces ateliers sont possibles uniquement sur inscription (Tél. 02 99 26 71 20).

Accéder à toutes les dates des réunions d'informations et ateliers, sur le site Internet de la maternité.



## 1.3 LE DIAGNOSTIC ANTÉNATAL

**Sur indication médicale**, le centre de diagnostic anténatal réalise des consultations spécialisées et des examens complémentaires. Il est situé au rez-de-chaussée de l'hôpital Sud au niveau du service d'échographie.

Tél. 02 99 26 59 26.

## 1.4 LA SURVEILLANCE DES GROSSESSES À RISQUES

### L'unité de surveillance ambulatoire des grossesses

L'unité de surveillance ambulatoire des grossesses réalise la surveillance des **grossesses nécessitant un suivi rapproché**. Elle est située au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud, près de l'unité des grossesses à risques.

Tél. 02 99 26 58 96 – les jours ouvrables de 8 h 30 à 16 h 30.

### L'unité de suivi des grossesses à risques

L'unité de grossesses à risques est destinée au suivi des grossesses nécessitant **une surveillance en hospitalisation**. Elle est située au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud, à proximité immédiate des salles de naissance.

Tél. 02 99 26 58 91.

## 1.5 LES URGENCES MATERNITÉ

Pendant votre grossesse, il y a des situations où vous vous demandez s'il faut **consulter en urgence**.

En cas de doute, vous pouvez :

- contacter votre médecin ou votre sage-femme ;
- téléphoner à l'accueil des urgences maternité.

Les urgences maternité sont situées au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud et accessibles 24h/24.



*ReMaBreizh*

La maternité du CHU de Rennes contribue au ReMaBreizh, Registre des anomalies congénitales de Bretagne. Celui-ci recense depuis 2011 les données relatives aux anomalies congénitales sur toute la Bretagne.

**Pour plus d'informations :**  
[www.chu-rennes.fr/remabreizh](http://www.chu-rennes.fr/remabreizh)



*Urgences  
maternité  
24h/24*

Tél. 02 99 26 59 64



## Attention !

Avant sa première utilisation, pensez à laver le linge.

### Pourquoi ?

Des substances chimiques peuvent se trouver dans les habits neufs de bébé.

Certaines périodes de la vie, comme celles du développement de l'enfant, sont plus sensibles à l'exposition aux substances chimiques.

**Plus d'informations :**  
[www.1000-premiers-jours.fr/fr/coin-bebe/linge](http://www.1000-premiers-jours.fr/fr/coin-bebe/linge)

## Votre valise pour la maternité

### INDISPENSABLE POUR MAMAN

- Nécessaire de toilette
- Serviettes de toilette
- Chaussons
- Peignoir ou robe de chambre
- Pyjamas, chemises de nuit
- Protections hygiéniques (super absorbantes) et culottes lavables ou à usage unique
- Brumisateur
- Thermomètre
- Un coussin de positionnement (si vous en possédez un)

### INDISPENSABLE POUR BÉBÉ

- 2 turbulettes
- 2 brassières de laine
- 2-3 bonnets (différentes tailles)
- Chaussons ou chaussettes
- Tenues complètes (6 bodys et 6 pyjamas chauds à manches longues)
- Une cuillère pour bébé (administration des vitamines)
- 1 petite couverture polaire
- 1 coque ou nacelle pour le jour de la sortie
- Quelques couches 2-5 kg pour la sortie
- Une veilleuse à piles si vous en possédez une

Le reste du matériel est fourni par le service, mais vous pouvez aussi, pendant le séjour, habiller votre enfant avec les vêtements que vous aurez apportés.





## 2. VOTRE ACCOUCHEMENT





*Si vous n'avez pas accouché à la date prévue*

Vous devez prendre rendez-vous le jour du terme.

**Tél. 02 99 26 58 96**  
les jours ouvrables  
de 8h30 à 16h30

**Tél. 02 99 26 59 64**  
nuit, week-ends  
et jours fériés

## *À savoir*

À tout moment, vous restez libre de changer de projet. Si vous désirez une péridurale, vous êtes alors orientée dans une salle de naissance pour sa pose et la suite de l'accouchement.

## 2.1 L'ACCUEIL À LA MATERNITÉ

Une sage-femme et un(e) aide-soignant(e)/auxiliaire de puériculture vous accueillent 24h/24 au sein des urgences maternité situées au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud, à l'entrée des salles de naissance.

L'équipe des salles de naissance est composée de sages-femmes, étudiants sages-femmes, médecins gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, internes, infirmier(e)s anesthésistes, auxiliaires de puériculture/aides-soignant(e)s. Les équipes sont composées d'hommes et de femmes.

La sage-femme assure votre suivi médical ainsi que celui de votre bébé. Les médecins gynécologues-obstétriciens, anesthésistes et pédiatres sont présents à tout moment en cas de besoin.

Le **secteur de naissance** est composé de salles de naissance, d'un bloc opératoire intégré pour les césariennes et d'une chambre de naissance dédiée aux projets d'accouchements sans recours à l'analgésie péridurale.

## 2.2 LES DOCUMENTS À APPORTER

Lors de votre venue, vous devez apporter :

- le justificatif d'identité de la mère, le livret de famille et/ou la reconnaissance anticipée pour les couples non mariés ;
- la carte de sécurité sociale (carte Vitale) – la carte de mutuelle (pour facturation de la chambre seule) ;
- les documents de pré-admission remplis et signés (personne de confiance, personne à prévenir, choix chambre double/ chambre seule) ;
- tous les documents concernant la grossesse (examens de laboratoire : y compris ceux de la déclaration de grossesse, échographies, radiographies, lettre de la sage-femme ou du médecin, carte de groupe sanguin).

## *La chambre de naissance*

Conçue pour les parents qui souhaitent un accouchement naturel au plus proche de la physiologie, cette salle dispose d'équipements vous permettant de vous mobiliser et de vous relaxer tout au long du travail. Une sage-femme est présente pour vous accompagner et vous soutenir dans votre projet personnalisé.





## 3. VOTRE SÉJOUR





La maternité du CHU de Rennes est constituée de 56 lits de suites de naissance répartis sur 3 unités.

Quatre chambres Kangourou vous permettent d'être hospitalisée dans la même chambre que votre enfant s'il nécessite une prise en charge pédiatrique pour une pathologie bénigne.

### 3.1 VOTRE PRISE EN CHARGE ET CELLE DE VOTRE/VOS BÉBÉ(S)

La sage-femme assure votre suivi médical et celui de votre bébé en collaboration avec l'aide-soignant(e)/auxiliaire de puériculture. Nous respectons votre rythme et votre intimité, tout en nous assurant de votre sécurité médicale et de celle de votre nouveau-né, avec des **soins et un accompagnement adaptés à vos besoins.**



Le pédiatre suit les nouveau-nés nécessitant une surveillance particulière, et réalise l'examen de sortie de tous les bébés. Sur prescription du pédiatre, une puéricultrice peut réaliser une surveillance plus rapprochée pour les bébés qui en ont besoin sans toutefois nécessiter de transfert dans un service de néonatalogie.

Si votre enfant est hospitalisé dans l'une des unités de néonatalogie, vous pouvez aller le voir jour et nuit.

Le médecin obstétricien et l'interne de suites de naissance réalisent, en collaboration avec la sage-femme, le suivi des patientes ayant accouché par césarienne ou présentant une pathologie.

D'autres intervenants peuvent participer à votre prise en charge (diététicienne, psychologue, assistante sociale) : **parlez-en à la sage-femme.**



## Le dépistage néonatal

Il est proposé aux parents de chaque nouveau-né. Ce dépistage, couramment appelé "test de Guthrie" repose sur le prélèvement de quelques gouttes de sang que l'on dépose sur un papier buvard. Il permet de repérer certaines maladies le plus tôt possible, avant même l'apparition de signes. En cas de besoin, les enfants sont alors suivis et accompagnés dès leurs premières semaines de vie. Cette prise en charge très précoce permet à ces enfants de grandir et de se développer normalement.

Pour en savoir plus :

<https://depistage-neonatal.fr>

### 3.2 VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

**Les repas** : un choix vous est proposé par l'aide-soignante/auxiliaire de puériculture.

Pour votre conjoint(e), une offre "accompagnant" est proposée à la cafétéria dans le hall d'accueil, avec possibilité de réservation selon différentes formules : petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner.

**Un espace parental convivial** (salon la Parent'aise) pour stocker et prendre vos repas apportés à l'hôpital est à votre disposition au rez-de-chaussée de l'hôpital Sud.

**Le téléphone, la télévision et l'accès Wi-fi** sont disponibles dans votre chambre. La télévision et le Wi-fi sont en accès gratuit.

**Les bibliothécaires** proposent des prêts gratuits de livres et de CD.

En période épidémique, pour protéger bébé, **les visites à la maternité peuvent être limitées et le port du masque obligatoire. Les visites du coparent sont libres.**

Pour vivre le plus sereinement possible les premiers jours avec votre bébé, il est préférable de limiter au maximum les visites qui devront si possible être très courtes et de refuser celles de personnes présentant des signes infectieux.

La visite de la fratrie est possible pendant le séjour, **sous réserve que les enfants ne présentent aucun signe infectieux** (rhume, toux, fièvre...).

Un produit hydroalcoolique est à appliquer sur les mains lors de **chaque entrée dans le service.**



### Lit accompagnant

Chaque chambre seule dispose d'un lit accompagnant.

Le tarif est affiché dans la chambre.





### 3.3 LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

La **déclaration de naissance** peut être établie à la maternité si vous le souhaitez. Vous trouverez les modalités et les pièces à fournir sur le site Internet de la maternité à la rubrique "**Votre séjour > La déclaration de naissance**".





## 4. VOTRE SORTIE





## Le retour à la maison

Les sorties ont lieu le matin (après avis médical). Si la personne qui vient vous chercher n'est pas disponible, vous serez invitée à patienter dans le hall. Assurez-vous que vous avez en votre possession le carnet de santé de votre bébé et votre carte de groupe sanguin.

## Donnez-nous votre avis...

Afin de nous aider à améliorer la qualité de nos services, nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire de satisfaction en flashant le QR Code sur le flyer remis à votre arrivée ou directement sur le site Internet de la maternité : "**Accueil > Votre sortie > Donnez-nous votre avis > Questionnaire de satisfaction**".

## 4.1 DURÉE DU SÉJOUR

La durée de séjour est variable en fonction du déroulement de votre grossesse et de votre accouchement et définie par l'équipe médicale assurant votre prise en charge.

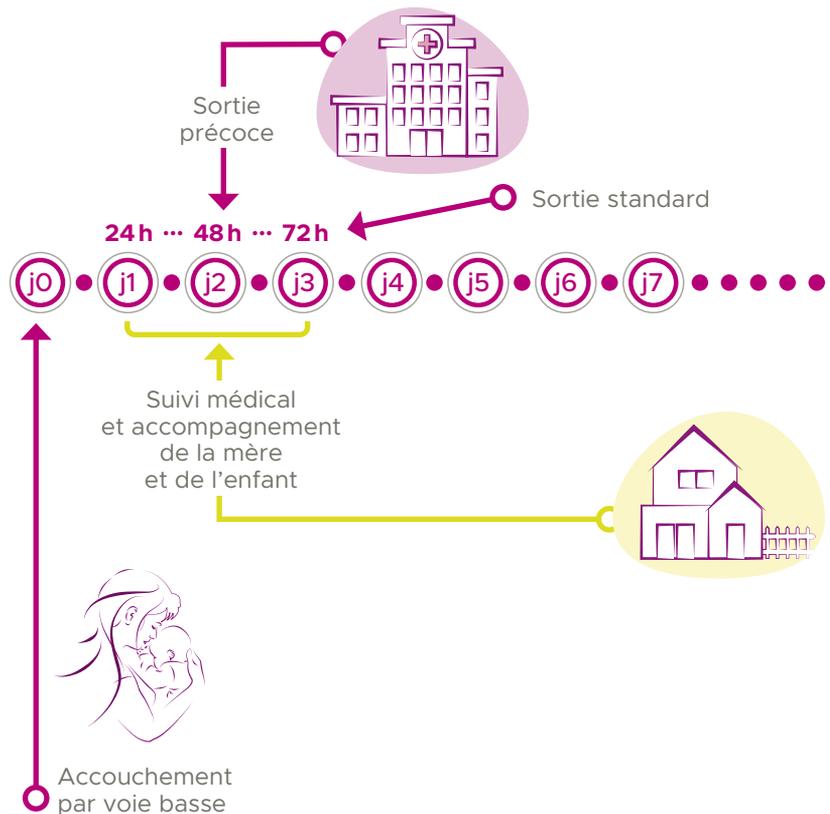
- La durée de séjour standard en maternité est de :
  - 72 h à 96 h après un accouchement voie basse ;
  - 96 h à 120 h après un accouchement par césarienne ;

**Si vos suites de couches se déroulent normalement et que votre bébé est en bonne santé, vous pouvez bénéficier d'une sortie précoce.**

**La sortie précoce** doit être anticipée pendant la grossesse, lors du bilan prénatal **avec votre sage-femme libérale**.

Cette sortie précoce ne sera possible **qu'avec accord médical pour vous et votre enfant**.

- La sortie précoce est possible entre :
  - 24 h et 72 h après un accouchement voie basse ;
  - 24 h à 96 h après un accouchement par césarienne.

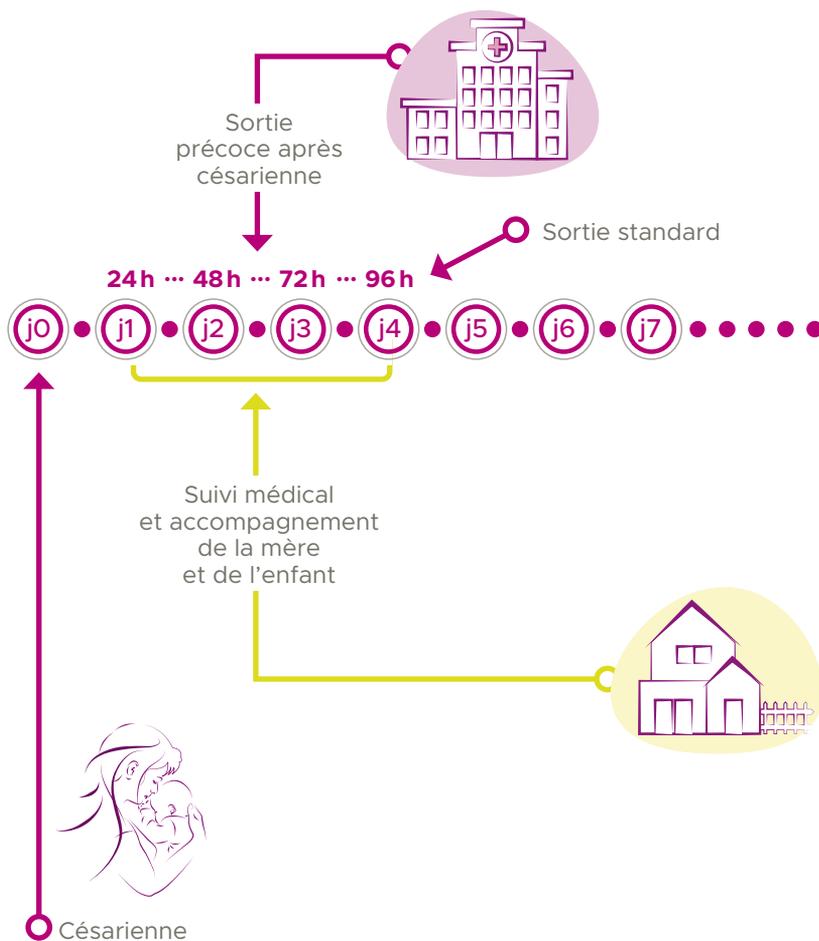




Différents types d'accompagnements sont proposés à votre sortie. Ils peuvent se combiner :

- Le professionnel ayant suivi votre grossesse, **sage-femme ou médecin** ;
- **La PMI** (protection maternelle et infantile) ;
- **L'HAD** (hospitalisation à domicile).

Vous devez donc **anticiper votre sortie de maternité**. Choisissez, avant votre accouchement, la sage-femme ou le médecin qui assurera votre suivi médical et celui de votre bébé et prenez contact avec elle/lui pour prendre rendez-vous.



## Prise en charge des frais du suivi médical après accouchement

L'ensemble de votre suivi médical sera pris en charge à 100% par votre assurance maternité jusqu'au 12<sup>e</sup> jour après l'accouchement ; celui de votre bébé sera pris en charge à 100% pour les examens réguliers et obligatoires réalisés par le médecin, et certains examens de suivi mère-enfant réalisés par la sage-femme, à domicile, jusqu'à son 7<sup>e</sup> jour.

À partir du 8<sup>e</sup> jour après l'accouchement, son suivi médical sera pris en charge au titre de la maladie. Il peut être assuré sans avance de frais dans les services de PMI.



## Suivi de l'allaitement

Des consultations de suivi d'allaitement maternel sont assurées par les sages-femmes de notre équipe le **mardi matin** et le **jeudi matin** aux consultations externes de gynécologie-obstétrique situées aux rez-de-chaussée de l'hôpital Sud.

**Sur rendez-vous**  
**Doctolib**  
**Tél. 02 99 26 71 20**

## Ne restez pas isolée

En cas de tristesse, irritabilité, sentiment de culpabilité : parlez aux professionnels de santé qui vous entourent (sage-femme, médecin, professionnels de PMI...).

### Demandez l'aide de votre entourage

Il est normal d'être fatiguée : prenez soin de vous et ménagez-vous.

Voir **page 25**  
"Accompagnement à la parentalité".

## 4.2

## SUIVI MÉDICAL AU RETOUR À DOMICILE

Après la sortie de la maternité, il est prévu un suivi médical pour vous et votre enfant. Ce suivi est défini selon la durée de votre séjour, standard ou précoce et est réalisé préférentiellement à domicile par votre sage-femme libérale ou de PMI ou votre médecin.

### Votre suivi après un séjour standard :

- La 1<sup>re</sup> consultation est **systematique** et effectuée dans la **semaine après la sortie** ;
- La 2<sup>e</sup> consultation est **recommandée** et est planifiée selon l'appréciation du professionnel de santé en charge de votre suivi ;
- D'autres consultations peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou de vos besoins.

### Votre suivi après une sortie précoce :

- La 1<sup>re</sup> visite est **systematique** et effectuée dans les **24 h après la sortie** ;
- La 2<sup>e</sup> visite est **systematique** et est réalisée dans la **semaine suivant la sortie**, planifiée selon vos besoins et l'appréciation du professionnel en charge de votre suivi ;
- La 3<sup>e</sup> visite est **recommandée** et des visites supplémentaires peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou vos besoins.

### Les séances postnatales :

**Deux séances de suivi postnatal avec une sage femme.** Ces séances peuvent être réalisées en cas de besoin, du 8<sup>e</sup> jour jusqu'à la 14<sup>e</sup> semaine après l'accouchement. Elles sont prises en charge par l'Assurance Maladie à 100 % jusqu'au 12<sup>e</sup> jour après la naissance et à 70 % au-delà.

### Le suivi de votre enfant :

Une consultation doit être réalisée entre J6 et J10 **préférentiellement chez un pédiatre** (libéral ou de PMI) ou un médecin généraliste ayant l'expérience des nouveaux-nés.



## 4.3

### SUIVI MÉDICAL À PARTIR D'UN MOIS ET PLUS

L'**entretien postnatal précoce** sera effectué par un médecin ou une sage-femme entre la 4<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> semaine suivant l'accouchement. L'objectif de cet entretien est la prévention de la dépression post-partum. En effet le baby blues concerne 50 à 80 % des femmes qui accouchent. De plus, 10 à 20 % des mères et 8 à 10 % des co-parents sont touchés par une dépression post-partum dans les semaines suivant l'accouchement.

La **consultation postnatale est prévue** entre 6 et 8 semaines après l'accouchement et peut être réalisée par votre sage-femme libérale, une sage-femme de la maternité, le médecin qui a suivi votre grossesse (examen clinique, évaluation pelvi-périnéale et abdominale en vue d'une prescription de rééducation, choix d'une méthode de contraception).





# LA FILIÈRE PHYSIOLOGIQUE : LA BULLE



*Rendez-vous  
pour inscription*

Tél. 02 99 26 71 20

Au sein d'une unité spécialement aménagée, **la filière physiologique La bulle** accueille les femmes et les couples souhaitant bénéficier d'un accompagnement au plus proche de la physiologie de la naissance et **vivre un accouchement naturel** sans recours à l'analgésie péridurale.

### À qui s'adresse La bulle ?

La bulle est un environnement de soutien qui **propose un accompagnement personnalisé de la grossesse**, de l'accouchement et des lendemains de la naissance, tout en respectant le processus physiologique de ces différentes étapes.

Cette filière est destinée aux patientes présentant une grossesse reconnue à bas risque et sans antécédent particulier. Elle propose un accompagnement global (consultations, préparation, entretien) fondé sur le respect du projet exprimé par les couples.

Les sages-femmes de La bulle proposent des **réunions d'information**, un samedi par mois à 10h, au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud - salle de réunion de la maternité. Les dates sont disponibles sur le site Internet de la maternité.



### Préparation, accompagnement et suivi postnatal

Le suivi de la grossesse y est assuré par une sage-femme référente, celui-ci pouvant commencer dès le début de la grossesse ou au plus tard au 8<sup>e</sup> mois en relais d'une sage-femme libérale, d'un médecin généraliste ou d'un obstétricien.

La préparation à la naissance et à la parentalité est également proposée au sein de La bulle.

Durant le travail, une sage-femme de La bulle accompagne le couple dans la **chambre de naissance dédiée, en binôme avec une auxiliaire de puériculture/aide soignante**.

Enfin, selon des critères définis, les patientes peuvent bénéficier d'un retour précoce et d'un suivi post natal à domicile dès le jour de l'accouchement ou bien choisir une hospitalisation dans l'unité de suites de naissance physiologique.

## *En résumé*

La bulle, c'est une équipe de sages-femmes avec des locaux dédiés, au 6<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud, dans le service de maternité 6, comprenant un espace de consultations, une salle de préparation à la naissance et à la parentalité, mais aussi des locaux mutualisés : la chambre de naissance au sein du bloc obstétrical et trois chambres avec lit accompagnant.



# SOUTIEN EN PSYCHO-PÉRINATALITÉ



# ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Devenir parent est un moment unique dans une vie, qui s'accompagne de modifications physiques, émotionnelles et psychologiques. La grossesse et par la suite l'arrivée du bébé peuvent parfois créer de l'appréhension, des inquiétudes.

Si vous ressentez le besoin d'en discuter, sachez que vous pouvez contacter différents professionnels.

## Ressources prises en charge pour un soutien en psycho-périnatalité

### Le professionnel référent pour votre suivi de grossesse et votre suivi en postnatal

- Médecin généraliste, gynécologue ou sage-femme

### Le professionnel qui suit votre enfant

- Médecin généraliste, pédiatre, puéricultrice de la PMI

### Les psychologues du réseau périnatal Bretagne

Pendant la grossesse ou après la naissance et jusqu'à un an de l'enfant, les psychologues peuvent accompagner les parents. Ils peuvent être contactés directement sur leur ligne téléphonique professionnelle.

Pour le CHU de Rennes :

Tél. **06 58 80 08 55 / 06 78 00 53 73 / 06 38 81 70 73**

### Consultation des 1000 premiers jours

Nous vous proposons un moment d'échange de 45 minutes avec une puéricultrice et une sage-femme. Vous pouvez bénéficier de cette consultation pendant votre grossesse et/ou dans la première année de vie de votre enfant. Elle est entièrement prise en charge.

Durant cette rencontre nous réfléchissons ensemble à des orientations adaptées à vos besoins.

Les rendez-vous sont possibles tous les jeudis ainsi qu'un lundi tous les quinze jours.

La prise de rendez-vous peut s'effectuer :

- en appelant le secrétariat des consultations gynécologie-obstétriques au 02 99 26 71 20 ;
- sur Doctolib ("Maternité CHU Rennes" > "Prendre rendez-vous" > "Maternité - Consultation des 1000 jours").
- Le site Internet ou l'application des 1000 premiers jours : [www.1000-premiers-jours.fr](http://www.1000-premiers-jours.fr)

# ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

L'association maman blues 35

Elle propose des groupes de paroles de façon gratuite en visio ou en présentiel.

- [www.maman-blues.fr](http://www.maman-blues.fr)





## MÉMO RENDEZ-VOUS



## Pendant la grossesse

### 12<sup>e</sup> SA/1<sup>e</sup> échographie de datation

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  en libéral : adresse .....

### 3<sup>e</sup> mois/1<sup>e</sup> consultation prénatale - déclaration de grossesse

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  à la PMI  en libéral : adresse .....

### 4<sup>e</sup> mois/2<sup>e</sup> consultation prénatale

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  à la PMI  en libéral : adresse .....

### 4<sup>e</sup> mois dans l'idéal/entretien prénatal

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  à la PMI  en libéral : adresse .....

### 5<sup>e</sup> mois/3<sup>e</sup> consultation prénatale

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  à la PMI  en libéral : adresse .....

### 22<sup>e</sup> SA/2<sup>e</sup> échographie

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  en libéral : adresse .....





## 6<sup>e</sup> mois / 4<sup>e</sup> consultation prénatale

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  à la PMI  en libéral : adresse .....

## 7<sup>e</sup> mois / 5<sup>e</sup> consultation prénatale

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  à la PMI  en libéral : adresse .....

## 32<sup>e</sup> SA / 3<sup>e</sup> échographie

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la maternité  à la PMI  en libéral : adresse .....

## 8<sup>e</sup> mois / 6<sup>e</sup> consultation prénatale

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

## 8<sup>e</sup> mois / consultation avec l'anesthésiste

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du médecin : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

## 9<sup>e</sup> mois / 7<sup>e</sup> et dernière consultation prénatale

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à la  
maternité

# VOS RENDEZ-VOUS

## Après l'accouchement

Dans la semaine qui suit la sortie de maternité (si possible dans les 48h)/1<sup>re</sup> consultation de suivi

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

à domicile  à la PMI  au cabinet : adresse .....

En fonction de la 1<sup>re</sup> consultation de suivi/2<sup>e</sup> consultation de suivi

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Entre J6 et J10/consultation chez le pédiatre (ou médecin généraliste ayant l'expérience des pathologies du nouveau-né)

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du médecin : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Adresse : .....

Entre la 4<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> semaine qui suit l'accouchement/entretien postnatal précoce

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Adresse : .....

Entre 6 et 8 semaines après l'accouchement/consultation postnatale

Le \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_ h\_\_

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) : .....

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Adresse : .....



## *Ce dont je peux bénéficier*

- Un suivi à domicile par une sage-femme lors de la sortie de la maternité jusqu'au 12<sup>e</sup> jour de l'enfant : ces séances sont prises en charge par l'Assurance Maladie à 100 %.
- Deux séances de suivi postnatal avec une sage-femme. Ces séances peuvent être réalisées, en cas de besoin, du 8<sup>e</sup> jour jusqu'à la 14<sup>e</sup> semaine après l'accouchement, au cabinet ou à domicile. Elles sont prises en charge par l'Assurance Maladie à 100 % jusqu'au 12<sup>e</sup> jour après la naissance et à 70 % au-delà.
- Des séances de rééducation périnéale et abdominale, qui peuvent être prescrites après l'accouchement. Ces séances sont prises en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.



## PÔLE FEMME-ENFANT

DÉPARTEMENT DE GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE  
ET REPRODUCTION HUMAINE • MATERNITÉ

---

### HÔPITAL SUD

16, boulevard de Bulgarie  
BP 90347 • 35203 Rennes cedex 2

•  
Standard hôpital Sud :  
02 99 28 43 21

Urgences maternité :  
02 99 26 59 64

•  
<https://maternite.chu-rennes.fr>

